

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-30

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

**CONTRACTUALISATION N° 2
ENTRE LA COMMUNE DE DONZAC
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

Monsieur le Maire de DONZAC sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **782 030,64 € HT** et composé des opérations suivantes : la restauration du pilier de l'église et l'électrification des cloches (6 350,50 €), la réfection de la toiture et de l'étanchéité de la salle polyvalente (17 101,35 €), la restructuration de la mairie (383595 €), l'installation d'un système de chauffage dans les bâtiments communaux (18 736,99 €), la mise aux normes électriques et système de ventilation de l'église (8 343,50 €), la restructuration de la garderie (50 566 €), l'aménagement de la route du Port (66 780,30 €), l'aménagement de la route des Bernèses (156 588,50 €), l'aménagement du lac des Sources (73 968,50 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de DONZAC, une subvention globale de **94 537 €**, se répartissant comme suit :

– restauration du pilier de l'église et l'électrification des cloches.....	762 €
– réfection de la toiture et de l'étanchéité de la salle polyvalente	1 860 €
– restructuration de la mairie.....	51 311 €
– installation d'un système de chauffage dans les bâtiments communaux.....	1 860 €
– mise aux normes électriques et système de ventilation de l'église.....	1 001 €
– restructuration de la garderie.....	6 067 €
– aménagement de la route du Port.....	6 840 €
– aménagement de la route des Bernèses.....	15 960 €
– aménagement du lac des Sources.....	8 876 €
	94 537 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **12,09 %**.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Donzac pour la réalisation d'un programme estimé à 782 030,64 €HT ;
- Accorde à la commune de Donzac une subvention globalisée de 94 537 € payable en trois annuités (la première de 31 512 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 31 512 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu et le solde de 31 513 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux détaillés en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N°1 à 46	204 142	74	94 537 €
TOTAL			94 537 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE DONZAC ET LE DEPARTEMENT

CP 12/04-30ann

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 – Restauration du pilier de l'église et électrification des cloches	6 350,00 €	12%	762 €
2 – Mise aux normes électriques et système de ventilation de l'église	8 343,00 €	12%	1 001 €
3 – Réfection de la toiture et de l'étanchéité de la salle polyvalente	15 500,00 €	12%	1 860 €
4 – Réhabilitation intérieure de la mairie	15 500,00 €	12%	1 860 €
5 – Restauration des façades de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
6 – Restauration des façades de la mairie Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
7 – Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
8 – Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures de la mairie Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
9 – Remaniement charpente-couverture de la mairie	15 500,00 €	12%	1 860 €
10 - Réfection des sols de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
11 – Réfection des sols de la mairie Tranche 2	9 500,00 €	12%	1 140 €
12 – Mise aux normes électriques de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
13 – Mise aux normes électriques de la mairie Tranche 2	9 500,00 €	12%	1 140 €
14 – Mise en place d'un système de chauffage et VMC à la mairie Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
15 – Mise en place d'un système de chauffage et VMC à la mairie Tranche 2	9 500,00 €	12%	1 140 €
16 – Installation d'un système de chauffage par énergie renouvelable dans les bâtiments communaux (salle polyvalente, salle de réunion et salle des aînés)	15 500,00 €	12%	1 860 €
17 – Grosses réparations du bâtiment communal de la garderie Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
18 – Grosses réparations du bâtiment communal de la garderie Tranche 2	13 286,00 €	12%	1 594 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
19 – Réhabilitation intérieure du bâtiment communal de la garderie Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
20 – Réhabilitation intérieure du bâtiment communal de la garderie Tranche 2	6 279,00 €	12%	753 €
<u>ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES</u>			
21 – Création d'un ascenseur à la mairie Tranche 1	17 500,00 €	12%	2 100 €
22 – Création d'un ascenseur à la mairie Tranche 2	17 500,00 €	12%	2 100 €
23 – Mise aux normes d'accessibilité des locaux de la mairie Tranche 1	17 500,00 €	12%	2 100 €
24 – Mise aux normes d'accessibilité des locaux de la mairie Tranche 2	17 500,00 €	12%	2 100 €
<u>AMENAGEMENT ET EXTENSION DE MAIRIE</u>			
25 – Travaux d'extension de la mairie Tranche 1	15 500,00 €	30%	4 650 €
26 – Travaux d'extension de la mairie Tranche 2	15 500,00 €	30%	4 650 €
<u>AMENAGEMENTS DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
27 – Aménagement d'une salle d'archives à la mairie Tranche 1	19 000,00 €	12%	2 280 €
28 – Aménagement d'une salle d'archives à la mairie Tranche 2	19 000,00 €	12%	2 280 €
29 – Aménagement d'une salle de réunion à la mairie Tranche 1	19 000,00 €	12%	2 280 €
30 – Aménagement d'une salle de réunion à la mairie Tranche 2	17 095,00 €	12%	2 051 €
<u>AMENAGEMENTS DE VILLAGE</u>			
31 – Aménagement des abords de la mairie	19 000,00 €	12%	2 280 €
32 – Création d'un parvis et d'un escalier devant la mairie	19 000,00 €	12%	2 280 €
33 – Aménagement d'un chemin piétonnier route du Port	19 000,00 €	12%	2 280 €
34 – Installation de l'éclairage public à l'entrée du village - route du Port -	19 000,00 €	12%	2 280 €
35 – Travaux d'embellissement de l'entrée du village - route du Port -	19 000,00 €	12%	2 280 €
36 – Aménagement d'un chemin piétonnier route des Bernèses	19 000,00 €	12%	2 280 €
37 – Installation de l'éclairage public à l'entrée du	19 000,00 €	12%	2 280 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
village route des Bernèses			
38 – Création d'un mur de soutènement à l'entrée du village route des Bernèses	19 000,00 €	12%	2 280 €
39 – Installation d'un réseau d'eau pluviale	19 000,00 €	12%	2 280 €
40 – Travaux d'embellissement de l'entrée du village route des Bernèses	19 000,00 €	12%	2 280 €
41 – Travaux de busage de fossés route des Bernèses	19 000,00 €	12%	2 280 €
42 – Aménagement de trottoirs végétalisés route des Bernèses	19 000,00 €	12%	2 280 €
43 – Création d'un parking au lac des sources	19 000,00 €	12%	2 280 €
44 – Installation de l'éclairage au lac des sources	19 000,00 €	12%	2 280 €
45 – Travaux d'embellissement des abords du lac des sources	19 000,00 €	12%	2 280 €
46 – Aménagement d'une voie d'accès au lac des sources	16 968,00 €	12%	2 036 €
SUBVENTION GLOBALISEE			94 537 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	782 030,64 €
Dépense subventionnable H.T.	741 321,00 €
Subvention globalisée	94 537,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	12,09%

Le Président,